

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 11 février 2025 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

4383 rue Viau

Objet de la demande de dérogation mineure 2025-0002 :

La demande de dérogation mineure 2025-0002 visant à :

- Régulariser la position d'une galerie située en cour avant qui fait 3,66 mètres de profondeur, ce qui est davantage que le maximum permis au règlement qui est de 2 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce vendredi 24 janvier 2025.

(signé)

Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière